

NOMENCLATURE ERGO BATISSEURS POUR LES ACTIVITES DU BTP

ACTIVITES	DEFINITIONS
1. Préparation et aménagement du site	
1.1. Démolition sans utilisation d'explosifs	<p>Démolition ou déconstruction, totale ou partielle, d'ouvrages par des moyens manuels ou mécaniques (hors désamiantage). Cette activité comprend, pour les raccordements et la protection des existants, mes travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maçonnerie - Zinguerie, couverture et étanchéité - VRD
1.2. Démolition avec utilisation d'explosifs	<p>Démolition ou déconstruction, totale ou partielle, d'ouvrages par des moyens manuels ou mécaniques y compris avec explosifs (hors désamiantage). Cette activité comprend, pour les raccordements et la protection des existants, mes travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maçonnerie - Zinguerie, couverture et étanchéité - VRD
1.3. Terrassement	<p>Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoires dans les sols. Cette activité comprend les travaux suivants, ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rabattement de nappes, - remblaiement, - enrochement non lié et gabions, - comblement (sauf carrières)
1.3.1 Forage vertical	<p>Réalisation de forages verticaux destinés à une installation géothermique, au puisage d'eau ou à la reconnaissance des sols sans interprétation des résultats. Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation de tranchées - mise en place des sondes et des pompes de puisage.
1.4. Amélioration des sols	<p>Traitement, drainage, renforcement et confortement des sols en place en vue d'en améliorer les caractéristiques physiques et mécaniques, par toutes techniques autres que pieux, micro-pieux, barettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement structurellement autonomes. Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pose de géotextiles (hors géomembranes), - réalisation de sondages et forages.
1.5. Voiries Réseaux Divers (VRD)	<p>Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures. Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation de jardins, d'espaces verts, - pose de bordures, de dallages, de pavages, - maçonnerie décorative, tels que bassins ornementaux, murettes, emmarchements de jardins, - installation d'équipements, tels que mobilier urbain et jeux, - éclairage et arrosage, y compris les raccordements accessoires. <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.</p>

1.5.1 Paysagiste	<p>Réalisation de jardins, d'espaces verts et d'aménagement paysagers. Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - drainage et collecte des eaux de ruissellement, - pose de bordures, de dallages, de pavages, - circulations piétonnières ou carrossables, stabilisées ou revêtues, - maçonnerie décorative, tels que bassins ornementaux, murettes, emmarchement de jardins, - pose de pergolas et de clôtures, - installation d'équipements, tels que mobilier urbain et jeux, - éclairage et arrosage, y compris les raccordements accessoires, - végétalisation des façades et toitures terrasses. <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - terrassement nécessaire à l'aménagement paysager - parois structurellement autonomes soutenant les terres, y compris en gabion et enrochement non lié, sur une hauteur de 1,5 mètre. <p>Ne sont pas compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les travaux d'étanchéité des toitures terrasses - la réalisation de piscines.
1.6. Montage d'échafaudage- Etalement	Montage pour le compte de tiers de tous étalements, échafaudages fixes, suspendus ou élévateurs employés à la construction ou à l'entretien des immeubles, monuments et édifices ainsi que le montage de structures événementielles.
1.7. Traitement amiante	Retrait et évacuation de l'amiante, de matériaux et produits en contenant ou leur maintien par encapsulage, dans tout ouvrage ou partie d'ouvrage.
1.8. Traitement curatif contre les insectes xylophages et les champignons	Traitement des bois en œuvre et des constructions contre les insectes à larves xylophages, les termites et les champignons dans les charpentes et menuiseries en bois, mais aussi les sols, fondations, murs, cloisons et planchers.
1.9. Assèchement des murs	Traitement des murs contre les remontées d'humidité par capillarité. Cette activité comprend les travaux préparatoires et de traitement proprement dits ainsi que les travaux accessoires et complémentaires de remplacement des parements.
2. Structure et gros œuvre	
2.1. Fondations et parois spéciales	Réalisation, y compris dans le cadre de travaux de reprise en sous œuvre, de pieux, micro-pieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement structurellement autonomes. Cette activité comprend les travaux de rabattements de nappes, les sondages, les forages et les tirants d'ancrage.
2.2. Maçonnerie et béton armé à l'exclusion des enduits hydrauliques	<p>Réalisation de maçonnerie en béton armé préfabriqué (hors précontrainte in situ), en blocs agglomérés de mortier ou de béton cellulaire, en pierres naturelles ou briques, ceci tant en infrastructure qu'en superstructure, hors parois de soutènement structurellement autonomes soutenant les terres sur une hauteur de 2,5 mètres, par toutes les techniques de maçonneries de coulage, hourdage (hors revêtement mural agrafé, attaché ou collé).</p> <p>Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - briquetage, pavage, - dallage, chape, - fondations superficielles (semelles filantes, isolées, radiers et puits courts). <p>Et la réalisation des travaux maçonnés suivants liés à la fumisterie (hors four et cheminées industriels) :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - cheminée, âtres et foyers ouverts, - conduits de fumées et de ventilation, - ravalement et réfection des souches. <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Terrassement, drainage et de canalisations enterrées, - revêtement d'imperméabilisation des parois enterrées, - pose de matériaux contribuant à l'isolation intérieure, - pose de renforts bois ou métal nécessités par l'ouverture de baies et les reprises en sous-œuvre, - Démolition, - VRD, - pose d'huisseries, - pose d'éléments simples de charpente (pannes, chevrons), à l'exclusion de toute charpente préfabriquée dans l'industrie, - plâtrerie, - carrelage, faïence et revêtement en matériaux durs à base minérale, - calfeutrement de joints.
2.2.1. Enduits hydrauliques	<p>Réalisation d'enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse, ravalement en maçonnerie.</p> <p>Ainsi que les travaux accessoires et complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Complément d'étanchéité des murs enterrés, - Plâtrerie.
2.2.2. Taille de pierres	<p>Taille et façonnage de pierres de construction et de menus ouvrage en pierre.</p>
2.2.3 Revêtements muraux en matériaux durs, agrafés ou attachés	<p>Réalisation de revêtements de surfaces muraux en pierre ou en tout autre produit en matériaux durs, naturels ou artificiels agrafés ou attachés.</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pose de matériaux contribuant à l'isolation extérieure, - Calfeutrement de joints.
2.3. Béton précontraint	<p>Mise en œuvre de béton armé précontraint mis en tension sur chantier.</p>
2.4. Charpente et structures en bois	<p>Réalisation de charpente, structures et ossatures à base de bois à l'exclusion des façades-rideaux.</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couverture, bardage, châssis divers, lorsque ceux-ci sont fixés directement à l'ossature, - Supports de couverture ou d'étanchéité, - Plafonds, faux plafonds, cloisons en bois et autres matériaux, - Planchers et parquets, - Isolation thermique et acoustique liées à l'ossature ou à la charpente, - Traitement préventif et curatif des bois, - Mise en œuvre de matériaux ou de tous éléments métalliques concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers.

<p>2.5. Charpente et structure métalliques</p>	<p>Réalisation de charpentes, structures et ossatures métalliques à l'exclusion des façades-rideaux.</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couverture, bardage, châssis divers, lorsque ceux-ci sont métalliques et fixés directement à l'ossature, - Supports de couverture ou d'étanchéité, - Protection et traitement contre la corrosion, - Traitement pour la stabilité au feu par peinture ou flocage, - Travaux en sous œuvre par structure métallique, - Isolation thermique et acoustique liées à l'ossature ou à la charpente.
<p>3. Clos et couvert</p>	
<p>3.1. Couverture à l'exclusion de la pose de capteurs solaires</p>	<p>Réalisation en tous matériaux, y compris par bardeau bitumé (hors structures textiles et étanchéités de toitures terrasses).</p> <p>Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux, - bardages verticaux utilisant des techniques de couverture, - Pose de châssis de toit (y compris exutoires en toiture), - isolation et écran sous toiture, - ravalement et réfection des souches hors combles, - Installation de paratonnerre, <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - raccord d'étanchéité, - vêtage et vêtture, - éléments simples de charpente (panne, chevrons)
<p>3.1.1. Zinguerie</p>	<p>Réalisation de travaux de zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux.</p>
<p>3.2. Etanchéité de toiture, terrasse et plancher intérieur à l'exclusion de la pose de membranes d'étanchéité photovoltaïques</p>	<p>Réalisation d'étanchéité de toiture, terrasse et plancher intérieur par mise en œuvre de matériaux bitumineux ou de synthèse sur des supports horizontaux ou inclinés.</p> <p>Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étanchéité de paroi enterrée, - zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux, - châssis de toit (y compris exutoires en toiture), <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de mise en œuvre de matériaux d'isolation et de tous travaux de protection du revêtement étanche, y compris par complexe de végétalisation extensive et semi intensive.</p>
<p>3.2.1 Etanchéité à froid de toiture, terrasse et plancher intérieur à l'exclusion de la pose de membranes d'étanchéité photovoltaïques</p>	<p>Réalisation d'étanchéité exclusivement à froid, de toiture, terrasse et plancher intérieur par mise en œuvre de matériaux liquides, bitumineux ou de synthèse sur des supports horizontaux ou inclinés.</p> <p>Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étanchéité de paroi enterrée, - zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux, - châssis de toit (y compris exutoires en toiture), <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de mise en œuvre</p>

	de matériaux d'isolation et de tous travaux de protection du revêtement étanche, y compris par complexe de végétalisation extensive et semi intensive.
3.3. Etanchéité et imperméabilisation de cuvelages, réservoirs et piscines	Réalisation de travaux d'étanchéité et d'imperméabilisation de cuvelage d'ouvrages en sous-pression hydrostatique, de réservoirs et piscines en béton armé et béton précontraint.
3.4. Calfeutrement protection, imperméabilité et étanchéité des façades hors Isolation Thermique par l'Extérieur	Réalisation de travaux de protection et de réparation des façades par enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse, revêtement d'imperméabilisation à base de polymères de classe I1, I2, I3, et systèmes d'étanchéité à base de polymères de classe I4. Cette activité comprend les travaux de : <ul style="list-style-type: none"> - Etanchéité des sols d'ouvrage lorsqu'il domine les parties non closes du bâtiment, - Calfeutrement de joints de construction aux fins d'étanchéité à l'eau et à l'air.
3.5. Menuiseries extérieures à l'exclusion des vérandas et terrasses extérieures	Réalisation de menuiseries extérieures, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé à l'exclusion des façades rideaux, des façades semi-rideaux et des façades-panneaux. Cette activité comprend les travaux de : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique ou en polycarbonate, - Calfeutrement sur chantier des joints de menuiserie, - mise en œuvre des fermetures et de protections solaires intégrées ou non, - habillage et liaisons intérieures et extérieures, - escaliers et garde-corps, - installation de stands Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> - vitrerie et miroiterie, - alimentations, commandes et branchements électriques, - traitement préventif et curatif des bois, - zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux.
3.5.1. Vérandas	Réalisation de vérandas, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé à l'exclusion des façades rideaux. Cette activité comprend les travaux de : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates, - Calfeutrement sur chantier des joints de menuiserie, - Mise en œuvre des fermetures et de protections solaires intégrées ou non, - D'habillage et de liaisons intérieures et extérieures. Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> - Vitrerie et de miroiterie, - Alimentations, commandes et branchements électriques éventuels, - Mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, feu et de sécurité, - Traitement préventif et curatif des bois.
3.5.2 Terrasses extérieures	Réalisation de travaux de terrasses extérieures ou pergolas en bois et matériaux composites.

	<p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - traitement préventif et curatif des bois. - Pose de dalle béton, de massif béton, de plots polymère.
3.6. Bardages de façades	<p>Réalisation de bardages par mise en œuvre de clins ou de panneaux, avec ou sans incorporation d'isolant, à l'exclusion des façades-rideaux, façades-semi-rideaux et façades panneaux.</p> <p>Cette activité comprend les travaux de vêtue et vêtage.</p> <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, - zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux.
3.7. Façades-rideaux	<p>Réalisation de façades-rideaux, façades-semi-rideaux, façades panneaux, quel que soit le matériau et la technique utilisés, y compris la mise en place des éléments de remplissage. Cette activité comprend la réalisation de verrières.</p>
3.8. Structure et couvertures textiles	<p>Réalisation de superstructures et couvertures à base de membranes textiles tendues ou gonflées.</p> <p>Cette activité comprend la réalisation des structures complémentaires en support bois, métal ou autres matières ainsi que tous les éléments d'évacuation d'eaux nécessaires.</p>
4. Divisions-Aménagements	
4.1. Menuiseries intérieures	<p>Réalisation de tous travaux de menuiserie intérieure, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé, pour les portes, murs, plafonds, faux plafonds, cloisons, planchers y compris surélevés, parquets y compris pour les sols sportifs, revêtements, escaliers et garde-corps, stands, expositions, fêtes, agencements et mobiliers.</p> <p>Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates, - Habillage et de liaisons intérieures et extérieures. <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vitrerie et de miroiterie, - Mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie, - Traitement préventif et curatif des bois.
4.1.1. Agencements intérieurs (cuisines, salles de bain, bureaux, magasins)	<p>Réalisation de tous travaux intérieurs et d'installation de cuisines, salles de bains, bureaux, magasins.</p> <p>Cette activité regroupe les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> 4.1. Menuiserie intérieure, 4.2. Plâtrerie-Staff-Stuc-Gypserie, 4.3. Serrurerie-Métallerie, 4.4. Vitrerie-Miroiterie, 4.5. Peinture, 4.6. Revêtements de surfaces en matériaux souples et parquets flottants y compris revêtements muraux intérieurs en matériaux durs, 4.8. Isolation thermique-Acoustique, 5.1. Plomberie-installations sanitaires,

	<p>Tels que définis ci-avant et ci-après dans la nomenclature des assureurs pour les activités de BTP.</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Raccordements électriques, - Carrelage.
4.2. Plâtrerie-Staff-Stuc-Gypserie	<p>Réalisation de plâtrerie, cloisonnement et faux plafonds à base de plâtre, en intérieur, y compris la mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à la sécurité incendie.</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - menuiseries intégrées aux cloisons, - doublage thermique ou acoustique intérieur
4.3. Serrurerie Métallerie	<p>Réalisation de serrurerie, ferronnerie et métallerie, à l'exclusion des charpentes métalliques et des vérandas.</p> <p>Cette activité comprend les travaux de planchers, escaliers, garde-corps, fermetures et protections, en métal.</p> <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - protection contre les risques de corrosion, - installation et raccordement des alimentations électriques et automatismes nécessaires au fonctionnement des équipements, - mise en œuvre des éléments de remplissage, y compris les produits en résine ou en plastique ou en polycarbonates, - mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, et à la sécurité incendie.
4.4. Vitrerie Miroiterie	<p>Réalisation de tous travaux à partir de produits verriers, ainsi que les produits en résine, en plastique ou en polycarbonate, à l'exclusion des techniques de vitrage extérieur collé (VEC) ou de vitrage extérieur attaché (VEA).</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires d'encadrement des éléments verriers.</p>
4.5. Peinture hors imperméabilisation et étanchéité de façades	<p>Réalisation de peinture, y compris les revêtements peinture épais, semi-épais ou minéral épais (RPE, RSE, RME), de ravalement en peinture, de pose de revêtements souples, textiles, plastiques ou assimilés sur surfaces horizontales et verticales, y compris les plafonds tendus.</p> <p>Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nettoyage, sablage, grenailage, - Isolation acoustique et thermique par l'intérieur <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - menuiseries intérieures, - revêtements en faïence, - isolation acoustique et thermique par l'intérieur. <p>Ne sont pas compris les travaux d'imperméabilisation, d'étanchéité et les sols coulés.</p>
4.5.1 Nettoyage	<p>Nettoyage de façades, de toiture (nettoyer haute pression, antimousse ou hydrofugation), de panneaux photovoltaïques et de locaux, exercé à titre accessoire de l'activité de peinture, calfeutrement, couverture et enduits hydrauliques.</p>

4.6. Revêtements de surfaces en matériaux souples et parquets	<p>Réalisation en intérieur de parquets collés ou flottants, de revêtements souples, y compris pour les sols sportifs, avec ou sans support textile, en tout matériaux plastiques, caoutchouc et produits similaires, ou en bois (feuilles de placage sur kraft ou sur textile, placages collés ou contreplaqués minces collés) ou tout autre matériau relevant des mêmes techniques de mise en œuvre.</p> <p>Ne sont pas compris les travaux de sols coulés.</p>
4.7. Revêtements de surfaces en matériaux durs- Chapes et sols coulés	<p>Réalisation de revêtements de surfaces en carrelage ou en tout autre produit en matériaux durs, naturels ou artificiels (hors agrafages, attaches), y compris marbrerie funéraire, chapes et sols coulés à base de résines, sols coulés à base hydraulique (béton ciré).</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pose de résilient acoustique ou d'isolation sous chape ou formes flottantes, - étanchéité sous carrelage non immergé, à l'intérieur des locaux - étanchéité, sous carrelage, lorsqu'elle domine une partie non close du bâtiment, - Protection par imperméabilisation des supports de carrelage et faïence. <p>Ne sont pas compris les travaux d'étanchéité sous carrelage de toiture-terrasse, de piscine ou de cuvelage.</p>
4.8. Isolation thermique-acoustique intérieure hors isolation Frigorifique	<p>Réalisation de travaux d'isolation thermique ou acoustique intérieure.</p> <p>Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - isolation thermique de murs, parois, sols, plafonds et toitures de tous ouvrages, - isolation et traitement acoustique, - calorifugeage des circuits, tuyauteries et appareils.
4.8.1. Isolation thermique par l'extérieur	<p>Réalisation de travaux d'isolation par l'extérieur revêtue par un enduit à base de liants hydrauliques ou organiques directement appliqués sur un isolant ou un parement collé. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de zinguerie et les éléments de finition de l'isolation par l'extérieur.</p>
4.8.2. Isolation Frigorifique	<p>Réalisation de travaux d'isolation frigorifique.</p> <p>Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - isolation frigorifique des locaux de toute capacité et fonctionnant à toutes températures, - calorifugeage des circuits, tuyauteries et appareils. <p>Ainsi que les travaux accessoires et complémentaires de revêtements et menuiseries.</p>
5. Lots Techniques	
5.1. Plomberie-Installations sanitaires	<p>Réalisation d'installations ou de pose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - production, distribution, évacuation d'eau chaude et froide sanitaires, - appareils sanitaire, - réseaux de distribution de fluide ou de gaz, - réseaux de distribution de chauffage par eau, y compris les radiateurs, - gouttières, descentes d'eaux pluviales et solins. <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, - tranchées, trous de passage, saignées et raccords, - calorifugeage, isolation thermique et acoustique,


	<p>- raccordement électrique du matériel,</p> <p>Ne sont pas comprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation d'installations d'appareils de production de chauffage, - la réalisation d'installations de géothermie, - la pose de capteurs solaires intégrés.
<p>5.2. Installations thermiques de génie climatique y compris pompe à chaleur</p>	<p>Réalisation d'installations de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - production, distribution, évacuation de chauffage et/ou de rafraichissement, y compris les pompes à chaleur et les poêles, - production et distribution d'eau chaude sanitaire, - Ventilation mécanique contrôlée (V.M.C). - De ventilation mécanique contrôlée (VMC), hors techniques de géothermie et pose de capteurs solaires intégrés. <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, - tranchées, trous de passage, saignées et raccords, - calorifugeage, isolation thermique et acoustique, - raccordement électrique du matériel - Installation de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées.
<p>5.2.1. Capteurs solaires À eau chaude ou à air chaud</p>	<p>Pose de capteurs solaires destinés à capter et transformer l'énergie solaire transmise par le rayonnement solaire en chaleur. Ces capteurs peuvent permettre la production d'eau chaude sanitaire (E.C.S) et/ou le chauffage de locaux par le biais de chauffe-eau et chauffe-air solaires individuels (C.E.S.I) ou collectifs de petite taille (C.E.S.C) La surface des capteurs de ces installations ne doit pas dépasser 20 m2.</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires suivants, nécessaires au bon fonctionnement de ces installations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Platelage, - Supports d'appareils avec manutention et levage, - Petite métallerie, - Calorifugeage, - Raccordement électrique du matériel, - Travaux de maintenance et de dépannage des installations.
<p>5.3. Fumisterie</p>	<p>Réalisation (hors fours et cheminée industriels) de systèmes d'évacuation des produits de combustion.</p> <p>Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction et installations d'âtres et foyers, - Construction de socles de chaudières, - Pose sur le sol de carreaux réfractaires et céramiques. <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Raccords d'enduits divers, - Calorifugeage des conduits, - Revêtements en carreaux et panneaux de faïence, - Réfection de souches.
<p>5.3.1. Ramonage</p>	<p>Ramonage et nettoyage par action mécanique des parois intérieures des conduits de fumée (de section inférieure ou égale à 4 dm²) avec contrôle de vacuité sur tout le parcours et essais de fumée pour contrôle d'étanchéité. (y compris examen du bon état des souches)</p>
<p>5.3.2 Maintenance</p>	<p>Vérification, réglage, réparation et nettoyage des principaux organes de</p>

	<p>fonctionnement des <u>chaudières (bois, charbon, gaz, fioul)</u>, des <u>chauffe-eau</u> et chauffe-bains, climatisation, pompe à chaleur, et en contrôler leur rendement de combustion.</p>
<p>5.4. Installations d'aéraulique et de conditionnement d'air</p>	<p>Réalisation d'installations d'aéraulique (production, distribution, évacuation) assurant les fonctions de chauffage, renouvellement et traitement de l'air, de refroidissement, de climatisation et de chauffage.</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, - tranchées, trous de passage, saignées et raccords, - calorifugeage, isolations thermique et acoustique, - raccordement électrique du matériel, - installation de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées.
<p>5.5. Electricité- Télécommunications y compris alarme anti-intrusion ou incendie pour particuliers</p>	<p>Réalisation de réseaux de distribution de courant électrique, de chauffage électrique, ainsi que le raccord et l'installation d'appareils électriques, hors pose de capteurs solaires.</p> <p>Cette activité comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'installation de ventilation mécanique contrôlée (VMC), - l'installation de groupes électrogènes, - la pose de dispositifs de protection contre les effets de la foudre, - la réalisation de réseaux de télécommunication et de transmission de l'information, - l'installation de système de domotique et immotique, y compris la gestion technique centralisée (GTC) et la gestion technique du bâtiment (GTB), - l'installation de systèmes d'alarmes anti-intrusion ou incendie pour les particuliers. <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de tranchées, trous de passage, saignées et raccords.</p>
<p>5.5.2 Installations de bornes de recharges pour véhicules électriques de puissances inférieures ou égales à 22 Kw</p>	<p>Installations de bornes de recharges pour véhicules électriques de puissances inférieures ou égales à 22 KW réalisées par des installateurs certifiés IRVE.</p> <p>Cette activité comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ensemble des travaux électriques nécessaires à l'adaptation ou la réalisation de l'infrastructure collective - l'installation des bornes de recharge individuelles ou partagées - la réalisation de réseaux de télécommunication et de transmission de l'information. <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de tranchées, trous de passage, saignées et raccords.</p>
<p>5.6. Fours et cheminées industriels</p>	<p>Réalisation d'ouvrages de construction de fours industriels, d'incinération et de crémation y compris leurs cheminées.</p>
<p>5.7. Ascenseurs</p>	<p>Réalisation d'ascenseurs, de monte-charge, monte-personne, escalier mécanique et trottoir roulant, y compris les organes et équipements nécessaires à leur fonctionnement.</p> <p>Ne sont pas comprises toutes les modifications de la structure porteuse du</p>

	bâtiment.
5.8. Piscines	<p>Réalisation de piscines y compris les organes, équipements et margelles.</p> <p>Ne sont pas comprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation du système de captage géothermique, - la pose de capteurs solaires intégrés.
5.9. Constructions à ossature	<p>Réalisation de l'ensemble des éléments à base de bois, à l'exclusion des fondations, des structures maçonnées, de la couverture et de l'étanchéité des toitures terrasses.</p> <p>Cette activité comprend la réalisation de parois, y compris les revêtements de façades limités aux bardages, vêtements et vêtages.</p> <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plafonds, faux plafonds, cloisons en bois et autres matériaux, - Menuiserie intérieure et extérieure, - Isolation thermique et acoustique, - Traitement préventif et curatif des bois, - Mise en œuvre de matériaux ou de tous éléments métalliques concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers.
5.10. Géothermie	<p>Réalisation d'installations de chauffage, de rafraîchissement et de production d'eau chaude sanitaire par les techniques utilisant les énergies géothermique et aérothermique, avec tous les types de fluides.</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sondage, forage et terrassement, - platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, - tranchées, trous de passage, saignées et raccords, - calorifugeage, isolation thermique et acoustique, - raccordement électrique du matériel, - chape de protection de l'installation de chauffage, - installation de ventilation mécanique contrôlée (VMC), - installation réalisée par des techniques utilisant l'énergie aérothermique.
5.11.1.a. Installations photovoltaïques constituées de panneaux de modules rigides en intégration au bâti	<p>Réalisation d'installations photovoltaïques par mise en œuvre en toiture ou en façade de systèmes photovoltaïques constitués de modules rigides en intégration au bâti.</p> <p>Cette activité comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les raccordements électriques nécessaires au bon fonctionnement des installations, - Le raccordement et la mise au point des systèmes de régulation et de transformation correspondants, - L'étanchéité, avec les éléments assurant le clos couvert, correspondant au passage des fixations, des câbles, des jonctions des modules entre eux, - La protection contre les surtensions, la foudre et le découplage du réseau en cas de coupure d'électricité. <p>Ainsi que les travaux accessoires et complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de structures existantes, - Installations de système de sécurité et de surveillance du fonctionnement, - Zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux, - Réalisation d'écrans de sous-toiture.

<p>5.11.1.b. Installations photovoltaïques constituées de panneaux de modules rigides en intégration simplifiée ou en surimposition</p>	<p>Réalisation d'installations photovoltaïques par mise en œuvre en toiture ou en façade de systèmes photovoltaïques constitués de modules rigides en intégration simplifiée ou en surimposition.</p> <p>Cette activité comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les travaux de remplacement de la couverture, - Les raccordements électriques nécessaires au bon fonctionnement des installations, - Le raccordement et la mise au point des systèmes de régulation et de transformation correspondants, - L'étanchéité, avec les éléments assurant le clos couvert, correspondant au passage des fixations, des câbles, des jonctions des modules entre eux, - La protection contre les surtensions, la foudre et le découplage du réseau en cas de coupure d'électricité. <p>Ainsi que les travaux accessoires et complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de structures existantes, - Installations de système de sécurité et de surveillance du fonctionnement, - Zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux, - Réalisation d'écrans de sous-toiture.
<p>5.11.1.c. Installations d'ombrières de parkings photovoltaïques</p>	<p>Réalisation d'installations d'ombrières de parkings photovoltaïques.</p> <p>Cette activité comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les travaux de fondations, de structures porteuses de l'installation photovoltaïque - La pose de la couverture photovoltaïque, - Les raccordements électriques nécessaires au bon fonctionnement des installations, - La protection contre les surtensions, la foudre et le découplage du réseau en cas de coupure d'électricité. <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de tranchées, trous de passage, saignées et raccords.</p>
<p>5.11.2. Installations photovoltaïques posées au sol</p>	<p>Réalisation d'installations photovoltaïques dont la structure repose directement sur le sol.</p> <p>Cette activité comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les raccordements électriques nécessaires au bon fonctionnement des installations, - Le raccordement et la mise au point des systèmes de régulation et de transformation correspondants, - La protection contre les surtensions, la foudre et le découplage du réseau en cas de coupure d'électricité. <p>Ainsi que les travaux accessoires et complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Terrassement et V.R.D, - Structures de support de panneaux solaires y compris fondations et gros œuvre associés.

<p>5.11.3.a. Etanchéité photovoltaïque en intégration au bâti</p>	<p>Réalisation d'installations photovoltaïques par mise en œuvre en toiture de systèmes photovoltaïques constituées d'un revêtement d'étanchéité et d'une membrane souple photovoltaïques assemblées de manière irréversible en usine ou sur chantier en intégration au bâti.</p> <p>Cette activité comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les raccordements électriques nécessaires au bon fonctionnement des installations, - Le raccordement et la mise au point des systèmes de régulation et de transformation correspondants, - L'étanchéité, avec les éléments assurant le clos couvert, correspondant au passage des fixations, des câbles, des jonctions des modules entre eux, - La protection contre les surtensions, la foudre et le découplage du réseau en cas de coupure d'électricité <p>Ainsi que les travaux accessoires et complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installations de système de sécurité et de surveillance du fonctionnement. -
<p>5.11.3.b. Etanchéité photovoltaïque en intégration simplifiée ou en surimposition</p>	<p>Réalisation d'installations photovoltaïques par mise en œuvre en toiture de systèmes photovoltaïques constituées d'un revêtement d'étanchéité sur lequel sont incorporés des supports, en vue de la pose de panneaux photovoltaïques de modules rigides en intégration simplifiée ou en surimposition.</p> <p>Cette activité comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les raccordements électriques nécessaires au bon fonctionnement des installations, - Le raccordement et la mise au point des systèmes de régulation et de transformation correspondants, - L'étanchéité, avec les éléments assurant le clos couvert, correspondant au passage des fixations, des câbles, des jonctions des modules entre eux, - La protection contre les surtensions, la foudre et le découplage du réseau en cas de coupure d'électricité <p>Ainsi que les travaux accessoires et complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installations de système de sécurité et de surveillance du fonctionnement.
<p>5.12 Eolien</p>	<p>Réalisation d'installations d'éoliennes terrestres.</p> <p>Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Terrassement et V.R.D, - Fondations y compris fondations spéciales, - Gros œuvre et maçonnerie, - Fabrication et mise en œuvre des mâts, - Mise en œuvre des nacelles, des moyeux et pales y compris tout composant technique tel que couplage, multiplicateur, alternateur, transformateur, moteur d'orientation, système de refroidissement, - Installations électriques y compris convertisseur, transformateur, armoire de commande, - Raccordement au réseau public. <p>Ainsi que les travaux accessoires et complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installations parafoudre, - Installations de système de sécurité et de surveillance du fonctionnement, - Sécurisation du site.
<p>Le terme de réalisation comprend pour toutes les activités du tableau la conception, la mise en œuvre y compris la préparation des supports, la transformation, le confortement, la réparation, la maintenance,</p>	



l'entretien et le montage-levage.

Par la notion de travaux accessoires et/ou complémentaires, il faut entendre la réalisation de travaux nécessaires et indispensables à l'exécution des travaux relevant de l'activité principale définie. Ces travaux répertoriés comme accessoires ou complémentaires ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. Si tel est le cas, l'attestation d'assurance doit reproduire précisément l'activité objet du marché de travaux. A l'inverse, ces travaux seraient alors réputés non garantis.